

« Laïcité ou Guerre des dieux, l'heure du choix »

Conférence du 11 juin 2005 par Henri PENA-RUIZ

La Présidente de l'O.L.P.A. Dorothee YVEN, accueille les participants en ces termes :

Je ne m'attarderai pas dans une longue présentation de l'Observatoire que vous connaissez et que nombreux d'entre vous connaissent et auquel vous participez. Ce que je voudrais en particulier c'est rendre un très grand hommage à quelqu'un que j'aime énormément et qui a tout donné à cette association, qu'il a guidée dans ses premiers pas, je veux parler de notre Président d'Honneur André Abeille qui est là et qui est entouré aujourd'hui de nombreux amis venus spécialement le saluer.

En cette année d'anniversaire des cent ans de promulgation de la Loi de 1905 qui a établi la séparation entre l'Etat et les Eglises, nous avons mis en place un programme de sensibilisation notamment auprès des jeunes, qu'un micro-trottoir nous a appris qu'ils ne connaissaient rien ou pas grand chose de la Laïcité.

Avant de passer la parole à Monsieur Henri Pena-Ruiz, universitaire, philosophe, écrivain, ardent défenseur de la Laïcité, et que je n'aurai pas l'outrecuidance de vous présenter parce que vous le connaissez déjà à travers ses écrits, je voudrais pour terminer ne pas manquer de souligner ici, une fois de plus tout ce que les femmes en particulier doivent à la Laïcité et j'y suis personnellement très attachée. Il faut que nos jeunes femmes fassent vivre la Laïcité, la protègent des intégrismes. Elle est notre liberté d'être des citoyennes à part entière. Je vous remercie de votre attention.

Henri Pena-Ruiz :

Mesdames, Messieurs, chers Amis, je suis moi aussi particulièrement ému, au seuil de cette conférence. Je tiens à préciser que je tiens comme un véritable honneur la confiance qui m'est faite dans cette invitation à parler de la laïcité ici même, confiance qui m'est faite par l'Observatoire de la Laïcité et je tiens à remercier les organisateurs à double titre : d'une part pour leur confiance et de l'autre pour la gentillesse extrême avec laquelle ils m'ont accueilli en cette belle et bonne ville d'Aix en Provence. Un grand merci à Michel, à Robert et à Dorothee qui font partie maintenant de mes nouveaux amis.

Mais avant de commencer cette conférence, je voudrais dire quelques mots qui sortent du cœur. Je crois d'ailleurs de plus en plus que le cœur et la raison sont très proches l'un de l'autre. J'ai le sentiment, chaque fois que je parle de la Laïcité, que je suis porteur d'un idéal qui me dépasse, qui va bien au-delà de moi et que je n'en suis que le modeste vecteur. C'est ainsi que chaque fois que les Hommes, modestement à leur niveau, sont amenés à défendre leurs idéaux, des idéaux qui font qu'un jour l'humanité sera meilleure qu'elle n'est, que l'humanité s'élève au meilleur d'elle-même. Effectivement, ils éprouvent à la fois de la fierté parce que évidemment on tente de s'élever à la hauteur de l'idéal, mais en même temps de la modestie parce qu'on sent qu'on est soi-même que le modeste artisan d'un idéal qui nous dépasse. C'est dans cet esprit que j'ai décidé de dédier cette conférence directement aujourd'hui à André Abeille dont je sais le dévouement, dont je sais le désintéressement dans la défense de la Laïcité. Je désire dédier cette conférence à André Abeille, en témoignage de respect et d'admiration, en vous disant un grand merci, Monsieur Abeille, pour tout ce que vous faites pour la défense de la laïcité. J'espère que cette conférence sera digne de son destinataire.

En introduction, je voudrais rappeler que, comme vous le savez, nous vivons dans un monde déchiré, nous avons vu ressurgir les fanatismes politico-religieux. En Inde, il y a quatre ans, autour de la mosquée d'Ashoda, des musulmans et des bouddhistes se sont entretués. Quel était le motif de la tuerie ? Eh bien, les musulmans ne veulent pas de représentation figurative de la divinité et des bouddhistes avaient érigé une effigie de Bouddha. Et, sur ce seul motif les hommes se sont entretués. Qu'est ce que ça veut dire ? Ça veut dire que les lorsque je tue un homme parce qu'il n'a pas la même idée que moi de la divinité, qu'il n'a pas ma religion, qu'il n'a pas ma

conviction spirituelle, j'oublie une chose pourtant essentielle, j'oublie l'unité première de l'humanité.

Que nous soyons croyants des diverses religions, athées, ou agnostiques, nous sommes d'abord des êtres humains. L'unité de l'humanité est une source, elle est aussi un horizon.

Elle est une source parce que, quelles que soient les croyances spirituelles, nous provenons de la même source. Cette unité d'humanité se différencie, il a des êtres humains qui vont avoir des convictions différentes. Les uns vont croire en Dieu et fonder leur démarche et leur existence sur cette croyance ; d'autres croiront dans la seule humanité livrée à elle-même et ils fonderont leurs valeurs sur cette croyance. Est-il légitime que les uns et les autres s'opposent ? Est-il légitime que les uns aient plus de droits que les autres ? La raison et le cœur répondent tout uniment non, ce n'est pas légitime quelles que soient leurs croyances spirituelles, qu'ils soient croyants ou athées ou agnostiques, les êtres humains doivent jouir du même traitement, des mêmes droits. Ils doivent être à la fois libres et égaux.

La grande déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789, dans son premier article : « Les hommes », et il faut entendre évidemment les êtres humains, femmes et hommes, « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit ». Le mot important c'est évidemment le mot « naissent » parce que cela veut dire que la liberté et l'égalité appartiennent aux hommes avant même tout pouvoir. La liberté et l'égalité font partie de la dignité de l'humanité de sa substance, en quelque sorte, et il n'appartient à aucun pouvoir de remettre en question cette liberté et cette égalité.

C'est ce qu'il ne faudrait jamais oublier. Et si on n'oublie pas ce premier article de la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, du 26 août 1789, on abandonne tous les comportements de guerre des dieux, de destruction d'un homme par un autre, sous prétexte qu'on n'a pas la même conviction spirituelle.

Et dans la foulée des Lumières, dans la foulée de la grande Révolution Française, dans la foulée de la pensée sociale du XIX^e siècle, qui proposait de donner en plus des droits politiques et juridiques conquis par les hommes lors de la révolution française, ces droits sociaux qui donnent chair et vie à la liberté et l'égalité dans le sillage de cette révolution française de l'idéal des lumières, de l'aspiration à l'universalisation de ces droits pour tous les hommes sans distinction

de condition sociale, on avait formé de grands espoirs : l'espoir d'un monde fraternel, l'espoir d'un monde qui serait bon à vivre pour tous les hommes.

Ces espoirs sont-ils aujourd'hui déçus ? La question mérite d'être posée. On a vu ressurgir quelque chose qui ressemble étrangement aux guerres de religion. On a vu ressurgir les fanatismes politico-religieux. On voit ressurgir des nouvelles formes de misère, les nouvelles formes de la misère moderne. Quand, dans une station de métro parisien, un jour, je me rendais au lycée, mon regard fut arrêté par une scène, à proprement parler scandaleuse... Et pourtant les gens allaient à leur travail, préoccupés, il y avait en face, sur cette banquette de la station de métro, un jeune S.D.F., image même de la misère du monde, allongé sur la banquette, grelottant. Et, au dessus de lui une immense affiche publicitaire de la FNAC « avec les promotions de la FNAC on aurait tort de se priver du luxe ». Et je me suis arrêté un moment. Je ne sais pas si j'ai eu les larmes qui me montaient aux yeux, mais presque, cette scène me semblait tellement scandaleuse... Cette juxtaposition de d'exaltation de la richesse que, grâce à la science et à la technique on a su développer, et les nouvelles figures de la pauvreté et de la misère. N'est-ce pas là une sorte de scandale qui heurte la raison et le cœur ?

C'est dans ce contexte d'une mondialisation inhumaine, où les gains de productivité du travail ne sont pas affectés à l'amélioration de la condition humaine, mais uniquement au creusement des fossés qui séparent des hommes quant à leur condition d'existence. C'est dans un tel contexte, qu'on a vu ressurgir également, le repli sur des identités collectives, sur une compensation religieuse où la religion, au lieu d'être la démarche spirituelle, infiniment respectable, libre, qui est une figure de la spiritualité parmi d'autres comme, l'humanisme athée pourrait en être une, ou l'humanisme agnostique, ou cette fois ci, le religieux sert de supplément d'âme comme disait un grand penseur : « supplément d'âme d'un monde sans âme ». Pouvons-nous nous satisfaire de ce que la vie de l'esprit lorsqu'elle se tourne vers la religion ou se tourne vers l'humanisme athée puisse être en quelque sorte corrompue et devienne une sorte de supplément d'âme d'un monde sans âme ?

Ne faut-il pas redonner une âme à ce monde ? Et cette âme c'est simplement la justice. L'homme a besoin de paix, de pain et de liberté. Il a besoin aussi de culture, il a besoin que sa conscience soit nourrie du souvenir des hommes, et du meilleur de l'humanité. N'est-ce pas dans le contexte de ce monde finalement tragique qui est le nôtre en ce début du XXI^e siècle, qui juxtapose la

misère la plus terrible, même si c'est sous des formes inédites et la richesse la plus insolente, qui juxtapose l'obscurantisme par retour des fanatismes politico-religieux, avec l'épreuve des grandes richesses issues du progrès scientifique et technique, est-ce que nous ne vivons pas dans un monde qui est devenu bête, qui est bouleversé, qui est en panne d'idéal ?

Effectivement si j'évoque ces richesses de production un peu dramatiques, ce n'est pas pour en appeler à pleurer sur la misère du temps, c'est pour poser la question de savoir si effectivement, aujourd'hui, il y a un idéal qui peut donner du sens à la vie des hommes, à la vie des hommes ensemble, dans un même espace. Après cette introduction qui porte à son point d'incandescence le constat des scandales de notre monde et l'inquiétude que peut inspirer ce monde, je voudrais maintenant essayer de répondre à la question angoissante : Y a-t-il un idéal qui réconcilie l'humanité avec elle-même qui permette de participer à un monde commun à tous les hommes qu'ils soient croyants, athées ou agnostiques, par delà les différences, cet idéal existe-t-il ? Je répondrai oui, et cet idéal, c'est l'idéal laïque. Je vais essayer de démontrer cette affirmation qui pour l'instant n'est qu'une thèse que je soumets à votre jugement. Et je vais maintenant essayer de raconter l'idéal laïque, le démontrer en m'adressant à votre raison et bien entendu à votre cœur, puisque je considère que la raison et le cœur sont en grande proximité.

Dans un premier temps, je voudrais essayer de réfléchir sur le problème de la conciliation entre l'unité de l'humanité et sa diversité. Nous sommes ici, réunis dans une salle. Il y a sans doute parmi nous des personnes qui ont des convictions spirituelles différentes, certains d'entre nous croient en Dieu, religion A, religion B ou religion C, d'autres ne croient pas en Dieu mais croient en la seule humanité livrée à elle-même..... sous un ciel désert, ce sont ce qu'on appelle des athées, des humanistes athées. D'autres encore, peut-être ne tranchent pas la question de l'existence de Dieu, et ne disent pas s'il croient en Dieu ou ne croient pas en Dieu, parce qu'ils considèrent que cette question de l'au-delà et de l'existence de Dieu est inconnaissable, on les appelle les agnostiques. Mot grec « agnostos » voulant dire inconnaissable.

Et donc il y a sans doute parmi nous ici aujourd'hui, des athées, des agnostiques et des croyants de diverses religions.

Voilà notre diversité, mais déjà je note alors une chose, c'est qu'alors nous sommes en groupes divers et distants par nos convictions spirituelles, nous sommes réunis dans une même salle et

partageons, en ce moment-même, du moins je l'espère, quelque chose de commun, nous dialoguons. Je pense tout haut, vous pensez tout bas, mais j'essaie de faire en sorte que nous pensions ensemble, nous partageons des mots, un dialogue, le sens et donc il y a dès maintenant la démonstration effective que les différences spirituelles entre les hommes ne les empêchent pas de vivre ensemble des choses qui leur soient communes.

L'humanité est UNE, avant de se partager entre les croyants de diverses religions les athées et les agnostiques. Nous en sommes la démonstration manifeste. M'adressant à vous, je ne sais pas qui va croire en Dieu, qui est athée, qui est agnostique. J'essaie de construire une parole qui soit saisissable en son sens universel et qui soit susceptible d'être accueillie par tous.

Je crois que déjà nous pouvons répondre de façon optimiste à la question un peu dramatique que je posais tout à l'heure : est-il vrai que l'humanité soit condamnée à être prisonnière de ses différences ? Non ! Nous pouvons être différents, nous pouvons avoir des options spirituelles différentes mais nous pouvons partager ensemble des choses qui nous sont communes. C'est à dire que avant même de nous différencier nous sommes des êtres humains capables de dialoguer, d'avoir en commun la raison, le sens et le cœur. L'unité de l'humanité existe à l'évidence avant même la différences entre les hommes. Et c'est ce qu'il faudrait toujours rappeler. Je crois que la conviction de la laïcité peut être le premier grand principe de la Laïcité c'est que le peuple, qui en grec se disait le laos, l'unité du laos, nous sommes le peuple aujourd'hui réuni vers l'unité indivise du laos, du peuple, est peut-être plus important que les divisions entre « celui qui croit au ciel et celui qui n'y croit pas » et c'est même plus important, cela veut dire que l'unité de l'humanité va servir à poser les principes :

Donnons-nous davantage de poids à celui qui croit en Dieu qu'à celui qui est athée ou agnostique ? Non !

Donnons-nous davantage de poids à celui qui est athée qu'à celui qui croit en Dieu ? Non !

Nous posons comme principe essentiel que le croyant, l'athée et l'agnostique méritent rigoureusement le même traitement de la part de la puissance publique, de la part de la loi commune. Et que chacun doit être libre, dans l'intimité de sa conscience, chacun doit être libre de croire en Dieu, de croire dans la seule humanité sans Dieu, ou de suspendre son jugement parce qu'il estime qu'il ne peut pas se décider en faveur d'une croyance ou d'une autre. Cette

liberté de conscience liée à l'égalité de principe de tous, croyants, athées ou agnostiques, est, me semble-t-il, déjà le cœur de l'idéal laïque. Quand on compare cet idéal, à ce qui se passe dans le monde, à ce qui s'est passé dans l'histoire passée, lorsqu'au nom d'une religion, on persécutait celui n'avait pas la même religion, ou celui qui n'avait pas de religion du tout.

On voit bien que l'histoire, dont on peut rappeler maintenant le souvenir, a nié cette unité de l'humanité puisqu'elle a hiérarchisé les hommes dans leurs croyances.... Ça remonte très loin, 380 après Jésus-Christ, l'empereur Théodos proclame l'édit de Thessalonique. Dans l'édit de Thessalonique, il est décrété que la religion chrétienne devient la religion officielle de l'empire. Premier acte de Théodos : détruire les temples païens et organiser la persécution des païens. Les chrétiens, sous l'empire de Rome, disons plus précisément sous Dioclétien, et sous Néron, avaient été persécutés, parce qu'ils étaient soupçonnés de ne pas bien respecter la personne de l'empereur. Ces mêmes chrétiens, lorsqu'ils étaient une simple religion, une religion qui ne demandait pas autre chose que la liberté de son témoignage, lorsqu'ils montent à leur tour sur le trône, à travers un l'empereur qui va conjuguer le poids spirituel de la religion et le poids temporel de la politique, et bien voilà qu'au nom du christianisme, ils déclenchent des persécutions contre tous ceux qui ne croient pas ce qu'il faut croire : les non-chrétiens et même très vite, ceux des chrétiens qui n'acceptent pas l'orthodoxie. C'est ce qu'on va appeler l'hérésie. L'hérésie, c'est la scission qu'organisent certains hommes qui sont chrétiens mais qui ne partagent pas les dogmes officiels de l'Eglise. L'hérésie d'Arius par exemple, ou l'hérésie cathare qui après va mener effectivement aux persécutions que l'on sait. Au siège de Béziers, il aurait été demandé au légat du pape « Mais qui faut-il tuer, comment reconnaître ceux qui sont hérétiques et ceux qui ne le sont pas ? » « Tuez-les tous, Dieu reconnaîtra les siens ».

On voit ce qui se passe lorsque la confusion se fait entre la politique et la religion. Lorsque le pouvoir de domination temporelle c'est-à-dire s'inscrit dans le temps historique, va se faire l'atout, l'arme de la domination spirituelle d'une religion. Ce n'est pas la religion en particulier qui est en cause, c'est toute religion qui, ne se contentant plus d'être une libre démarche spirituelle, qui ferait qu'elle serait parfaitement respectable, mais qui au nom d'une démarche spirituelle veut imposer un pouvoir de domination temporelle. Soyons très rigoureux, rappelons que la laïcité n'est évidemment pas incompatible avec la religion, lorsque celle-ci s'affirme comme une démarche spirituelle, qui n'engage que ceux qui croient en elle, et qui n'ont pas besoin de l'imposer aux autres, mais que la laïcité est évidemment incompatible avec ce que l'on

a traditionnellement appelé le cléricalisme, c'est-à-dire non pas la religion mais la transformation de la religion en une volonté de domination temporelle. Et de cela, les trois grands monothéismes ont été responsables.

Spinoza dans le traité théologico-politique évoque le premier royaume des Hébreux et montre comment le judaïsme, à l'époque, en prétendant définir une loi pour le royaume inaugure ce qu'on appelle la théocratie, c'est à dire le pouvoir de Dieu. Et le pouvoir (theos : Dieu - craten : pouvoir), le pouvoir de Dieu directement exercé par la politique fait que, dans le premier royaume des Hébreux, les commandements religieux servent de lois.

La chose est reprise dans l'empire chrétien romain, avec Théodos, et lorsque l'Eglise, se voit confier l'état civil, l'école et le contrôle de toute la sphère publique. Deuxième forme de théocratie, au nom de la religion chrétienne on impose un ordre politique et ensuite, la fameuse alliance du trône et de l'autel, le roi est sacré par le pape, par l'évêque et en échange de cette sacralisation du pouvoir temporel de domination, le roi reconnaît à l'Eglise le contrôle de la sphère temporelle. L'alliance du trône et de l'autel est une alliance de bons procédés. Même si au cours de l'histoire, les deux pôles de pouvoir, le pouvoir du pape et le pouvoir du roi, le pouvoir religieux et le pouvoir politique, sont à un moment donné entraînés dans une conflictualité, parce que naturellement, chacun tente de dominer l'autre. La logique du pouvoir est telle que chacun veut avoir une emprise sur l'autre, par exemple, le roi de France à un moment donné a été obligé de dire : « Ecoutez, c'est moi qui commande chez moi ! », et Bossuet à ce moment-là, dans son livre politique tiré des paroles de l'Ecriture Sainte va inventer l'expression : « Le roi ministre de Dieu sur la terre ». Autrement dit se révolter contre ce que le roi a dit, c'est se révolter contre Dieu. Donc on comprend que la religion, ainsi amalgamée au pouvoir politique ait pu jouer le rôle d'une légitimation et quelle légitimation ! La légitimation d'un pouvoir oppressif. La grande Révolution française a brisé l'alliance du trône et de l'autel.

L'acte par lequel le peuple de Paris prend d'assaut la prison royale, la Bastille où l'on embastillait sur simple lettre de cachet, cet acte est vraiment inaugural : il signifie que désormais le peuple refuse la domination du roi, même si celle-ci se présente comme l'expression de la domination de Dieu. En ce sens, la Révolution française de 1789 est un premier pas vers la laïcité puisqu'elle va délier le pouvoir temporel du pouvoir spirituel. Elle va en quelque sorte dire que le peuple, désormais n'obéit pas au commandement du roi qui serait le ministre de Dieu sur la terre mais

qu'il obéit à la loi qu'il se donne à lui-même. Le peuple est souverain quand il se donne à lui-même sa propre loi. « Obéir à la loi qu'on s'est prescrite, dira J.J.Rousseau dans Le Contrat Social, c'est être libre. »

Nous sommes le peuple. Imaginons que nous soyons une assemblée constituante. Nous allons nous donner une constitution. Sauf erreur de ma part, dans l'histoire des états démocratiques et des états de droit, les constitutions sont élaborées par les peuples eux mêmes et leurs représentants, non pas par des groupes d'experts (rires). Effectivement, donnons-nous à nous-mêmes une constitution et ainsi nous sommes le peuple qui va se donner à lui-même sa propre loi et qui aura évidemment toute vocation à obéir à la loi qu'il se donne à lui-même. Ainsi la liberté signifie, non pas qu'on n'a pas de loi, mais qu'on est capable de se donner à soi-même sa propre loi. Et le grand mérite de la Révolution Française c'est d'avoir proclamé que les Etats Généraux, grâce à l'initiative du Tiers Etat, deviendraient une Assemblée Constituante, c'est d'avoir donné à la Constitution son fondement le plus fort, à savoir la Déclaration des Droits de l'Homme. Et cette Déclaration des Droits de l'Homme avait été précédée comme vous le savez, au début du mois d'août 1789, par l'abolition des privilèges ce qui était une façon de rappeler que tous les Hommes sont égaux.

Et donc, il y a trois actes inauguraux : la prise de la Bastille, l'abolition des privilèges, la grande Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen qui refondent la Nation française. La Nation n'est plus désormais la fille aînée de l'Eglise, c'est à dire qu'on ne cimente plus le vivre ensemble par une religion, par une coutume, par une tradition. Non ! On cimente le vivre ensemble par des principes de droit. S'unir autour de principes qui vont assurer la liberté et l'égalité : telle est la nouvelle idée de la Nation que la Révolution Française a inaugurée. Et évitons évidemment de faire un amalgame entre le patriotisme qui renvoie à cette idée-là de la Nation. La Nation c'est la communauté politique que nous, citoyens, nous formons lorsque nous décidons de vivre ensemble selon des principes de Droit. Cessons d'amalgamer cette idée-là de la Nation avec un nationalisme exclusif qui voudrait lui, tout au contraire, fonder la Nation sur la communauté d'un particularisme, une religion, une tradition voire une couleur de peau. Nous savons bien que ce nationalisme-là est un nationalisme d'exclusion. Quand on s'unit autour d'un particularisme, on s'unit autour d'un principe qui n'inclut que parce qu'il exclut. C'est pourquoi l'Europe ne pouvait pas se reconnaître comme chrétienne ? Car à ce moment-là elle eût exclu dans sa définition même les musulmans, les tenants d'autres religions, les humanistes athées, les

humanistes agnostiques ... Si l'Europe devait se donner une référence, ça ne pouvait être qu'une référence universelle et non pas une référence particulière productrice d'exclusion.

Il en est de même de la Révolution Française et de la République Française. La République Française, pour intégrer les citoyens, ne leur demande pas d'avoir une religion particulière, une tradition particulière, une couleur de peau particulière. Elle leur demande simplement en tant qu'Hommes de respecter les règles du vivre ensemble. Le triptyque républicain qui figure sur le fronton de cette magnifique mairie : « Liberté Egalité Fraternité » rappelle la refondation de la « Res Publica », de la République qui se donne à elle-même sa propre loi.

Dès lors, par ce bref parcours historique qui évoque la figure traditionnelle de la théocratie, puis la figure de l'alliance du trône et de l'autel, puis la rupture révolutionnaire de cette alliance et l'émergence de la souveraineté populaire et démocratique, nous voyons que, à la guerre des dieux, à l'opposition entre des peuples qui auraient des religions différentes, la République laïque oppose sa propre figure qui est une figure de paix, de concorde, d'intégration, de respect de la diversité, mais dans sa diversité, sans jamais oublier l'unité de l'humanité.

On sait ce que, pendant quatorze siècles, la confusion du pouvoir religieux et du pouvoir politique a produit en France. Je dis quatorze siècles ! Je m'explique : 380, Edit de Thessalonique, l'empereur Théodose fait de la religion chrétienne la religion de l'empire et déclenche les persécutions contre les non-chrétiens. 1789, la Révolution Française inaugure une nouvelle façon de concevoir la nation en fondant la Nation non plus sur un particularisme exclusif mais sur des principes de droit qui donnent à la république sa capacité intégratrice. Pendant quatorze siècles ce fut un cortège de persécutions. Pour mémoire : la persécution au sein du christianisme, des Chrétiens qui ne sont pas dans l'orthodoxie, persécution de l'hérésie Arienne (Arius), persécution des Cathares, puis persécution d'une nouvelle religion qui apparaît, le Protestantisme après la proclamation de Luther sur la vertu des indulgences, ces malheureux protestants qui sont persécutés, qui s'organisent militairement pour résister à la persécution. Et on va assister en France à huit guerres de religion avec comme summum le « dimanche noir » de la Saint Barthélemy, un certain 24 août 1572 où sur ordre de, de Guise et des catholiques fanatisés, des fanatiques catholiques se répandent l'épée à la main dans les rues de Paris et tuent en quelques heures, selon le livre de l'historienne Janine Garisson sur la St Barthélemy, entre 3500 et 4000 protestants.

Les Chroniques de Cornette commentent : « Il coulait tant de sang dans les rues de Paris qu'on eût dit qu'il en avait plus. » 3500 morts, selon Janine Garisson, c'est comme vous le savez, à peu près le même chiffre de victimes que l'on compte pour les victimes des Twin Towers le 11 septembre, lorsque les avions pleins de civils sont précipités par des « Fous de Dieu » sur les tours pleines de civils.

Pourquoi ce rapprochement entre le dimanche noir de la St Barthélemy et le 11 septembre plus près dans nos mémoires ?

Pour deux choses : pour rappeler que ce n'est pas une religion et une seule qui est source de fanatisme, mais toute religion lorsqu'elle est convertie en un instrument de domination temporelle. L'Islam a eu ses « Lumières » et sa « Tolérance ». C'était au XI^e siècle, dans le royaume de Cordoue et de Grenade lorsque Averroès dialoguait avec Maïmonide et que les trois monothéismes coexistaient pacifiquement dans ce royaume. Mais après les Lumières de l'Islam, il y eut l'obscurité de l'Islam lorsque des juristes et des politiques décidèrent de convertir la religion musulmane en un principe politique. Le germe était déjà contenu dans le royaume de Médine où Mahomet avait imposé la loi religieuse comme loi politique : « Charia ». Cependant le mot arabe « charia », ne veut pas dire d'abord Loi, de l'avis des grands arabisants. Le mot « charia » veut dire : route, chemin. Et par conséquent on peut interpréter le mot charia dans le Coran comme l'indication d'une simple recommandation et non pas d'une obligation. La différence est de taille parce qu'on peut répondre, à partir de cette lecture là du Coran, que la prétendue conversion du religieux en politique n'est pas contenue dans le Coran lui-même mais que ce sont des hommes qui ont décidé d'instrumentaliser la religion pour en faire un outil de domination politique. Et beaucoup de théologiens musulmans, malheureusement pas souvent écoutés, comme Soheib Bencheick par exemple, de la grande mosquée de Marseille, rappellent que charia ne veut pas dire loi, et que l'édification d'une théocratie politique à partir du message religieux musulman n'est pas conforme au texte. Et que par conséquent les islamistes (qu'il faut évidemment distinguer des musulmans) les islamistes, c'est à dire ceux qui veulent développer un projet politico-religieux, qui prétendent qu'on peut tirer de la loi religieuse une loi politique, font violence à leur propre texte et abusent de l'ignorance des Hommes pour produire une domination.

La même chose pourrait se dire de l'Ancien Testament. Lorsque Adam et Eve sont exclus du paradis, pour cause de cueillette interdite, Dieu selon le récit biblique aurait dit à Eve la chose suivante : « Maudit soit-tu, toi par qui le mal est arrivé, tes désirs se porteront vers ton mari et lui dominera sur toi ». Pendant des siècles, une interprétation littérale de ce verset de la Bible a servi de justifier l'injustifiable, c'est-à-dire la domination d'un sexe sur l'autre. Aujourd'hui, des lecteurs beaucoup plus critiques et distanciés de l'Ancien Testament, disent : « Mais non, lorsqu'on dit que Dieu prétend que l'homme dominera la femme, ce n'est pas tant la parole de Dieu qui s'exprime, que les hommes d'une certaine époque patriarcale qui attribuent leurs préjugés à leur Dieu. Et par conséquent, cette phrase ne doit pas être prise au pied de la lettre, elle est déterminée et on ne peut pas en faire dériver l'idée d'une justification éternelle de la domination de l'homme sur la femme ».

Cette lecture critique et distanciée du texte religieux est pratiquée par de très nombreux croyants également, et pour que tout le monde soit content, que personne ne soit oublié, rappelons que lorsque Paul, dans une fameuse épître aux Corinthiens dit : « Femmes, obéissez à vos maris », cette injonction à la domination d'un sexe sur l'autre, peut aussi être analysée non pas comme la parole de Dieu, mais dans la parole que certains hommes prêtent à leurs Dieux et ce qui est projeté dans le texte religieux c'est seulement des préjugés historiquement déterminés de l'époque, on est dans une société patriarcale où les femmes sont dominées par les hommes et les hommes ont tendance, toujours, à imaginer que ce qui leur est familier est naturel et éternel. Aujourd'hui, évidemment, bien des chrétiens et bien des chrétiennes font une lecture distanciée du texte en disant : « Non ! Cette épître de Paul n'a pas de valeur éternelle ou divine, c'est une épître qui ne fait que refléter les conditions historiques d'une époque ».

En revanche, la loi d'amour : « Aime ton prochain comme toi-même » résiste à l'épreuve du temps et beaucoup de croyants, donc, sont prêts à relire leurs textes fondateurs de telle façon qu'ils les délivrent effectivement des préjugés qui ont pesé sur leurs relations.

Une idée trop courante contre laquelle je ferraille souvent est que la laïcité serait hostile à la religion ou incompatible avec la religion. Il n'y a pas de pire contre sens : la Laïcité est compatible avec toutes les options spirituelles, elle est compatible avec l'humanisme athée, elle est compatible avec la conviction religieuse, elle est compatible avec la condition agnostique. Victor Hugo, le grand Victor Hugo, croyant, souvenons-nous de son testament : « Je crois en

Dieu, je refuse l'oraison de toutes les Eglises, je lègue 50.000 Francs aux pauvres, je veux être enterré dans l'anonymat ». Eh bien, Victor Hugo qui était croyant, était aussi profondément attaché à la Laïcité. C'est lui qui, le 20 janvier 1850, monte à la tribune de la Chambre des Députés et alors que la loi du comte Falloux organise le contrôle du clergé sur l'école, va prononcer le premier grand plaidoyer sur la laïcité et va avoir cette formule tout à fait extraordinaire, lui qui est croyant, il va lancer la formule qui anticipe la grande Loi du 9 décembre 1905 il dira : « Je veux l'Etat chez lui et l'Eglise chez elle ».

Il n'y a rien de plus à ajouter à cette formule qui n'est ni anti-religieuse, ni anti-républicaine, qui simplement rappelle une chose, que l'on ne doit pas mêler des ordres distincts des choses de la vie républicaine. La religion doit être libre mais elle ne doit pas prétendre dicter sa loi à l'Etat. L'Etat doit être l'Etat de tous, Marianne l'allégorie de la République réunit en elle des croyants, des athées, des agnostiques... Nous sommes dans la force d'une assemblée républicaine, parce que il y a sans doute parmi nous, je le disais tout à l'heure par hypothèse, des croyants, des athées, des agnostiques, ce qui n'empêche pas de parler, de penser ensemble, et de nous mettre d'accord sur des principes communs pour vivre ensemble.

Seulement, Marianne, la République, est indépendante de toute conviction religieuse, mais elle est aussi indépendante de l'humanisme athée que de l'humanisme agnostique. S'élevant au dessus des particularismes, la République va permettre à ces mêmes particularismes de co-exister dans la concorde, parce qu'elle leur permettra de co-exister dans la liberté de conscience conjugée à l'égalité des droits. Donc effectivement, guerre des dieux ou laïcité ? Il faut choisir.

Le choix ne semble pas faire problème, en choisissant la laïcité, on ne choisit pas l'hostilité à la religion ou l'hostilité à l'athéisme, on choisit un monde commun à tous les citoyens par delà leurs différences, un monde qui permet effectivement à tous les hommes, à tous les êtres humains de vivre ensemble par delà leurs différences, parce qu'ils savent reconnaître cette unité principielle de l'humanité, cette unité première de l'humanité, nous sommes hommes avant d'être croyant de telle religion.

Cela fait trente ans que j'enseigne la philosophie, dans les lycées de France et de Navarre et je tiens à vous dire que je suis content chaque fois que je vais être dans ma salle de classe, de ne pas pouvoir distinguer au premier regard qui est catholique, qui est athée, qui est musulman... pour

moi, j'ai des êtres humains, des élèves. Le mot élève est très beau : des êtres qui s'élèvent, des élèves qui me sont confiés pour apprendre ce qui leur permettra un jour de se passer de maître. Qu'est-ce que l'école ? C'est tout simplement le lieu où l'on apprend ce que l'on ignore pour pouvoir, le moment venu, se passer de maître. La grande œuvre des maîtres, des maîtres de l'école laïque c'est que justement, ils ne cherchent pas à enrôler dans un message particulier, ils cherchent à délivrer, à émanciper. L'école est émancipatrice, parce que, face au brouillard des sensations, des impressions, des sollicitations médiatiques, n'est-il pas important qu'il y ait un lieu, un lieu d'étude, un lieu qui est dévolu à l'appropriation de la culture, un lieu où le petit homme vient et va s'instruire de ce que l'humanité a produit de meilleur ? L'école, c'est vraiment le lieu où grâce aux maîtres de l'école, les instituteurs qui donnaient à la République son assise humaine grâce à ces maîtres d'école qui n'ont pas pour finalité de dominer mais de libérer. Eh bien l'école c'est ce lieu où l'enfant apprend ce qu'il ignore pour pouvoir se passer de maître. C'est-à-dire devenir son propre maître, pour être un citoyen libre, et autant que faire se peut, un homme libre, capable de conduire sa vie en congédiant les préjugés en s'élevant à la liberté de jugement et à la lucidité réflexive qui seule peut éclairer cette vie difficile qu'il nous est donné de vivre. L'école laïque, c'est le cœur, là où jadis, les Eglises encore mues par un projet de domination voulaient effectivement concevoir l'école comme un lieu de formatage de la conscience humaine, de conditionnement de la conscience humaine, la République, elle, n'impose aucune idéologie. Elle fait le pari de la liberté, de la culture et de l'intelligence. Ce pari, Montesquieu l'avait déjà décrit Montesquieu disait : Dans le despotisme et la tyrannie, les citoyens, ou plutôt les hommes parce qu'ils ne sont pas vraiment des citoyens, dans le despotisme et la tyrannie, comment marchent les hommes, ils marchent à la peur, ils ont peur. Dans la monarchie nobiliaire, comment marchent les hommes ? Ils marchent disait Montesquieu qui était un grand notable, ils marchent à l'honneur, au respect du rang et de la hiérarchie. Dans la république, comment marchent les hommes, ils marchent à la vertu républicaine, la vertu civique. Et qu'est-ce que la vertu civique, dit Montesquieu, c'est l'amour des lois et de l'égalité. L'amour, c'est un sentiment, la compréhension de ce qui nous fait vivre, dans la justice, et la raison en l'occurrence est capable de se doter d'un sentiment qui lui correspond. Si je vis en république et qu'en tant que citoyen je prends conscience que grâce à l'égalité, que grâce à la liberté, grâce à ces lois qui fondent le vivre ensemble, je suis aussi libre que je peux l'être dans la co-existence avec les autres et que je peux jouir de la solidarité, de la péréquation républicaine, alors, je serais tenté d'adhérer à ce système, parce que c'est dans ce système républicain des lois, d'égalité que je me sens le mieux reconnu à l'égard des autres et donc cette conscience d'apport

intellectuel de la valeur de la République, des lois et de l'égalité va susciter en moi un sentiment affectif d'amour des lois et de l'Egalité.

Le civisme n'est pas autre chose que ce type de sentiment qui repose sur la conscience lucide des principes de la République. On n'a pas besoin d'inspirer le civisme par la peur du gendarme, on l'inspirera par le développement de la raison de l'ensemble des lumières de la culture. C'est pourquoi, je le dis, en ouvrant une parenthèse qui n'est pas démagogique, ni de circonstance, j'estime qu'il est de la plus haute nécessité, que dans notre belle et bonne République, qu'il existe des organisations comme l'observatoire de la laïcité qui nous réunit ici, parce que c'est par ces organisations que peut être développée la conscience civique, la référence aux lois qui nous font vivre ensemble dans le respect de la différence et aussi dans la mémoire de la ressemblance.

Nelson Mandela ne militait pas, lui qui séjourna 27 années dans les prisons d'Afrique du Sud du temps de l'Apartheid, il ne militait pas pour que les noirs aient des droits différents des blancs, ni que les noirs soient reconnus comme noirs, il militait pour que les droits ne dépendent pas de la différence, quand il s'agit de donner des droits à un homme, à un être humain, on ferme les yeux sur sa différence. On est indifférent à la différence, parce que la couleur de la peau n'a rien à voir avec les droits qu'on doit donner à un être humain. Nelson Mandela rappelle l'unité de l'humanité par delà la différence de pigmentation de la peau. Il avait appris à récuser tout particularisme, tout communautarisme ; il ne voulait pas que les noirs s'enferment dans une communauté de Noirs qui auraient des droits particuliers différents des droits des Blancs. Il voulait que quelque soit la couleur de leur peau, les hommes puissent jouir exactement des mêmes droits. On remonte ici à un principe essentiel à la laïcité, c'est le principe d'universalité. Nous sommes des êtres humains, nous sommes porteurs d'Universel et même l'esclave est porteur de liberté même si pour l'heure, sa liberté est niée par ses oppresseurs, Il est virtuellement un homme libre, le propre à reconnaître l'homme libre dans l'esclave, c'est déjà élever l'esclave au processus de sa libération. Par conséquent, de ce point de vue là, l'idéal laïque place l'idéal du vivre ensemble à la hauteur la plus élevée qui soit, s'élever à l'unité de l'humanité de l'humanité libre, de l'humanité réconciliée avec elle-même, de l'humanité qui va fragmenter selon les particularismes, les couleurs de peau, les convictions religieuses les coutumes ? Non ! Ce rappel de l'universalité de l'humanité est, à mes yeux le plus beau principe qui soutend l'idéal laïc et tout le reste en découle. Car aussitôt que je reconnais qu'un être humain vaut autant que moi, qu'il est dépositaire de l'humanité entière comme j'en suis

dépositaire, immédiatement découle le respect de l'humanité de l'autre homme. Et immédiatement découle l'idée qu'il doit avoir les mêmes droits que moi et moi, les mêmes droits que lui. Donc le principe d'égalité se vérifie de l'affirmation de l'unité et de l'universalité de la condition humaine de la même façon que le principe de liberté de conscience se déduit de la reconnaissance de la valeur de l'humanité, la liberté de conscience, que je croie en Dieu, que je ne croie pas en Dieu cela est mon affaire. Peut-être aujourd'hui je crois en Dieu, peut-être demain je ne croirai pas en Dieu, peut-être c'est l'inverse je ne crois pas en Dieu et demain je croirai en Dieu.

La conscience humaine doit être libre dans son mouvement. Si une chose distingue l'homme de l'animal, c'est bien cette liberté qu'il a de se faire. L'animal, dès qu'il naît, son comportement est guidé par son instinct. L'instinct, c'est un schéma guidé du comportement ; il arrivera. L'intelligence humaine, c'est la capacité de se produire soi-même, de s'adapter, de se faire autre aujourd'hui de que ce qu'on était hier. L'idée que l'homme est responsable de ce qu'il est, c'est l'idée que J.P. Sartre avançait dans son fameux existentialisme, est peut-être une idée très forte aussi de la laïcité, une idée de liberté d'être, jusqu'au dernier souffle. Nous devons le redéfinir et par conséquent, l'identité de l'homme est une identité toujours en mouvement seule la mort transforme la vie de l'homme en destin. Tant que je vis, tant que je respire, je suis capable de me redéfinir. Cette liberté essentielle est définitivement au cœur de l'humanisme laïque. Et de ce point de vue là il faut le rappeler, parce que, souvent on a tendance à voir dans la laïcité un combat, quelque chose qui est contre, c'est-à-dire quelque chose qui ne se définirait que négativement. En réalité, non, la laïcité, c'est une définition positive, un phénomène que l'humanité doit vivre libre, qu'il doit y avoir la liberté des droits et que la loi commune qui nous unit ne doit privilégier aucun intérêt particulier. Elle doit être un principe de concorde et la loi commune ne peut-être un principe de concorde que si elle vise un intérêt qui nous est commun à tous. Que nous soyons croyants de diverses religions athées ou agnostiques, nous avons intérêt à vivre dans une communauté politique qui organise la solidarité, la justice sociale, qui distribue la connaissance grâce à des écoles laïques, gratuites, ouvertes à tous. N'avons-nous pas intérêt, donc, à des choses qui sont le bien commun de tous, par delà nos différences. Une famille athée, une famille croyante ont besoin que leurs enfants aillent à l'école, s'instruisent, s'élèvent à la lucidité et à la culture, et cela c'est un bien commun à tous.

La laïcité déclare que Marianne n'a plus à s'occuper de privilégier des religions par des deniers publics, mais elle n'a pas non plus à s'occuper de les combattre, elle n'a pas non plus à privilégier l'humanisme athée par des deniers publics, elle n'a à s'occuper, et c'est déjà beaucoup ! que de ce qui est d'intérêt commun. Aujourd'hui, certains politiques voudraient que la République, l'Etat, se désinvestisse de son rôle social et les souvent les mêmes voudraient qu'il y ait de moins en moins d'intervention de l'Etat sur le plan social, envisageraient de réviser la loi de 1905 pour que l'Etat puisse un jour financer les cultes. Quel étrange paradoxe que cette position anti-républicaine. On voudrait affaiblir ce qui est d'intérêt commun, comme les services publics, l'Etat redistributeur, une instruction laïque et gratuite dispensée à tous et augmenter ce qui est d'intérêt particulier, parce que si on re-finance la construction des lieux cultes, cela veut dire qu'on rétablit une discrimination entre les citoyens qui croient en Dieu et ceux qui ne croient pas en Dieu.

Or la Laïcité, c'est l'affirmation de l'égalité des croyants et des athées et ce principe est évidemment non-négociable. Lorsque on évoque ces principes fondamentaux, on est frappé par une sorte d'évidence éthique et politique de ces principes. Et pourtant, la Laïcité est encore aujourd'hui vivement contestée par les personnes qui voudraient par exemple, conserver à la religion ou aux institutions religieuses un certain nombre de privilèges. N'a-t-on pas assisté, au moment de la rédaction du Traité Constitutionnel à une intervention très soutenue du Vatican pour que effectivement des droits spécifiques soient reconnus aux Eglises, notamment par le processus d'élaboration législative, Eglises qui auraient dû être consultées chaque fois qu'on élabore des lois. De quel droit consultera-t-on plus des Eglises que des associations de Libres Penseurs ? Dans une république, ce n'est pas une pression de lobbies qui fait la loi, ce sont les élus du peuple qui font la loi après un débat démocratique, bien entendu. Que dans un débat démocratique les Eglises interviennent, très bien comme des associations de libre pensée peuvent intervenir, mais les Eglises n'ont pas à demander à jouir d'une position particulière par rapport à d'autres associations. La leur accorder, ce serait consacrer une discrimination entre les athées, les agnostiques et les croyants et cela est impossible.

Alors évidemment, dans ce discours, on me dit que je suis un laïcard ! Non ! En quoi distinguer entre les libertés et les privilèges serait une preuve de sectarisme ? Pour ma part, je considère que les Eglises doivent être parfaitement libres d'intervenir dans le débat, mais je ne confonds pas cette liberté avec un octroi de privilèges qui consisterait, par exemple, dans une position

spéciale. Il me semble aussi que si un Etat laïque c'est un Etat qui décide que l'argent public qui a été collecté par l'impôt auprès de tous les citoyens, est donc d'origine universelle, eh bien la destination de l'argent qui est d'origine universelle, doit être conforme à son origine. Elle doit être elle-même universelle. Or ce principe est bafoué lorsque de l'argent public d'origine universelle sert à financer des écoles privées religieuses, la Loi Debré qui contractualise le financement des écoles privées est une grave atteinte et il faut le rappeler, lorsque quelquefois, sous prétexte de laïcité dite « ouverte », certains ont tendance à l'oublier. Existe-t-il des écoles privées tenues par des libres penseurs ? Imaginons des libres penseurs qui fondent une école et qui vont demander des crédits au titre de la loi Debré qui servira à créer une école qui enseignera un humanisme athée ? Je ne pense pas souhaitable que les libres penseurs fassent cela. Pourquoi ? parce que je m'en tiens à cette idée républicaine que l'argent public doit être uniquement destiné à ce qui est d'intérêt public.

Aujourd'hui, on a fort à faire pour donner des logements décents à tous, une liberté de soins à tous, une instruction publique à tous, pour ne pas consacrer l'argent public à des finalités particulières. Je ne veux pas communautariser l'argent public. C'est pourquoi, personnellement, je ne serais pas favorable à cette démarche que pourraient faire les libres penseurs, mais après tout les croyants ont leurs écoles, financées sur fonds publics, pourquoi pas eux ? Y compris même en allant jusqu'à attaquer, devant la Convention Européenne des Droits de l'Homme, la France, si elle n'acceptait pas leur demande, en disant, eh bien voilà, il y a une discrimination entre deux types de citoyens. Les citoyens croyants ont droit à des écoles privées, financées par de l'argent public, mais pas les athées ! Pour ma part, je ne souhaite pas qu'une telle démarche soit faite parce que, en tant que laïque, citoyen, universaliste, je considère que le rôle de la sphère publique c'est de vouloir ce qui est le bien commun à tous et donc l'argent public doit rester consacré à ce qui est d'intérêt public.

Vous voyez, ce sont certaines des questions qui découlent de la définition de l'idéal laïque .

Imaginons que notre assemblée constituante puisque nous sommes un peuple, ce soir, et que nous sommes une assemblée constituante, et que nous votions maintenant les grands principes de notre république. Il y a donc parmi nous des croyants, des athées, des agnostiques. Première question : serait-il légitime que les croyants imposent leur credo aux athées ? Non !. Serait-il légitime que les athées persécutent les croyants ? Non ! L'Union Soviétique stalinienne persécutant les Eglises bafoue autant la laïcité que la Pologne catholique imposant la prière

publique dans toutes les écoles. La destruction de la laïcité réside dans la notion d'imposer une option spirituelle particulière. Et le grand mérite de l'émancipation laïque elle ne propose pas d'invertir ni le dominant, ni le dominé. Ce n'est pas parce qu'hier les croyants ont dominé les athées, qu'aujourd'hui il faudrait que les athées dominent les croyants. L'émancipation laïque propose de supprimer le principe de toute domination de certains hommes par d'autres, au nom de l'option spirituelle qui est la sienne. C'est en cela que la laïcité est universelle parce qu'elle supprime le principe même d'une domination. Donc, premier principe que nous adoptons : liberté de conscience et comme il faut donner à la liberté de conscience sa force, nous décidons que dans les écoles communes à l'ensemble du peuple, du « laos », les écoles laïques, ce qui s'enseignera c'est la connaissance du vrai et c'est l'ensemble du savoir et de la culture qui émancipent le jugement humain. A la liberté de conscience, du futur citoyen, nous décidons de donner ce fondement essentiel qu'est l'autonomie de jugement grâce à la culture universelle. Tel est l'honneur de l'école laïque de la République qui est à mes yeux la seule école libre parce qu'elle, au moins, n'est pas assujettie à la diffusion d'une idéologie ou d'une conviction particulière

Troisième principe que nous adoptons, liberté de conscience. La liberté de conscience, cela va bien au delà de la simple croyance, souvenez-vous, après la Saint Barthélémy, Henri IV monte sur le trône , il est protestant de cœur, et par raison d'Etat, il se fait catholique. « Paris vaut bien une messe » aurait-il dit ! Et il a confié à un grand humaniste de l'époque, Michel de l'Hôpital le soin de rédiger avec lui le fameux « Edit de Nantes ». Edit de tolérance ! qui, évidemment, est un progrès énorme, par rapport aux guerres de religion, mais ce n'est qu'un édit de tolérance : « Moi, roi de France, Henri IV, je suis catholique, mais je veux bien supporter qu'il y ait des protestants dans mon royaume (Tolerare en latin veut dire supporter). Mais la tolérance, comme vous le savez, c'est une notion ambiguë, parce que s'il se trouve une autorité qui tolère, cela veut dire que là, il y a une illégalité. Et le grand Mirabeau, ici présent, disait : « Je ne demande pas de la tolérance car qui dit tolérance, suppose une autorité qui tolère et l'autorité qui aujourd'hui tolère, peut très bien, demain, ne plus tolérer ». Les protestants en firent l'amère expérience, puisque, tolérés par l'Edit de Nantes, 90 ans plus tard, en 1685, ils cessèrent d'être tolérés puisque l'Edit de Fontainebleau, de Louis XIV en 1685 a rétabli, effectivement, l'unicité des religions. « Un roi, une loi, une foi » disait Louis XIV. Donc la confusion entre la loi et la foi est totale, et le roi lui-même est divinisé, il est ministre de Dieu sur la terre, la monarchie de droit

divin, monarchie absolue, consacre la domination totalitaire. Puisque la religion, le roi, la loi, sont comme confondus dans un mécanisme unique.

Eh bien, les protestants qui avaient eu un petit peu de liberté grâce à la tolérance, accordée par Henri IV, la perdent lorsque un autre monarque décide qu'il ne tolère plus ce que son prédécesseur avait toléré. Et Mirabeau a bien vu cela, la problématique de la tolérance est insuffisante, parce qu'elle n'enracine pas la liberté des hommes dans quelque chose d'indiscutable

Si je ne tiens ma liberté que du bon vouloir du prince, ma liberté est seconde par rapport à son pouvoir, par contre, si je tiens ma liberté de la reconnaissance de ma dignité d'homme, ma liberté est première. C'est pourquoi la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits », est essentielle, puisqu'elle enrachine la liberté, et notamment la liberté de conscience, dans ce qui est effectivement la dignité de l'homme. A partir du moment où tout état de droit devra, doit se référer aux Droits de l'Homme, il ne peut plus discuter la décision de la liberté ou de l'égalité car celle-ci doit être réglée. C'est pourquoi la laïcité, c'est beaucoup plus qu'une loi, c'est un principe constitutionnel, dans la hiérarchie des normes, un principe constitutionnel est plus fort qu'une loi, qui est plus forte qu'un décret et rappeler que la laïcité doit avoir une valeur constitutionnelle, doit s'insérer au plus profond de la loi, c'est rappeler quelque chose qui me paraît tout à fait essentiel. Donc, achevons notre délibération et je vais achever mon exposé, rassurez-vous, je vais arrêter de vous accabler de cet exposé, fleuve, achevons notre délibération. Serait-il légitime que ceux d'entre nous qui croient en Dieu aient plus de droits que ceux qui sont athées ? Réponse évidemment négative. Serait-il légitime que ceux qui sont athées aient plus de droits que ceux qui croient en Dieu ? Réponse également négative. Nous déduisons donc le deuxième grand principe de la laïcité, l'égalité de principe de tous les citoyens sans distinction d'option spirituelle. Que je sois croyant, athée ou agnostique, effectivement je dois jouir exactement des mêmes droits.

Enfin, troisième délibération, puisqu'il y a parmi nous des croyants, des athées et des agnostiques, quelle devra être la finalité de la loi commune qui va s'appliquer à tous, croyants, athées et agnostiques, à l'évidence, sa finalité ne peut être qu'universelle. La loi ne peut pas prévoir d'avantager un particularisme, car alors elle serait discriminatoire, elle doit prévoir de promouvoir ce qui est commun à tous, par delà les différences. En république, la finalité de la loi

est l'intérêt commun à tous par delà les différences, c'est en ce sens que cette loi est productrice de concorde, parce dire : si je suis athée, agnostique ou croyant, et je vis dans une république laïque, je n'ai rien à craindre de cette république. Croyant, je sais que la république acceptera ma croyance, la seule chose qu'elle me demandera, c'est de ne pas chercher à imposer ma croyance aux autres. Athée, je sais que la république laïque respectera ma conviction. Humaniste athée, la seule chose qu'elle demandera, c'est de ne pas chercher à l'imposer aux autres. Et ainsi, on est en principe d'universalisme.

Je définis la laïcité, c'est le bout du parcours et c'est le bout de cette conférence. J'entends par Laïcité le principe d'union de tout le peuple, le laos, sur la base de la liberté de conscience, amplifiée par l'instruction publique, de l'égalité de tous, sans hiérarchie d'option spirituelle, et l'universalité de la loi commune qui est dévolue à l'intérêt commun.

Voilà, cette présentation d'idéal laïque. Et vous comprenez qu'en face de la guerre des dieux, en face de ce qu'on appelle le communautarisme, comment certains au nom de la diversité, demandent qu'on consacre une loi particulière, nous demandons que au lieu et place d'une sphère commune, à tous, qui serait indépendante de tout particularisme, il y n'ait plus qu'une mosaïque de communautés. On voit bien que ce principe est un principe de guerre, parce que, imaginez une mosaïque, qu'en lieu et place d'une sphère publique, on ait une mosaïque, c'est-à-dire qu'on ait des communautés juxtaposées, A,B,C,D, comme autant de pièces de vacances dans une mosaïque. L'individu qui appartient à la communauté A et qui rencontre un individu qui appartient à la communauté B, comment vont-ils régler leurs rapports ? Ils n'ont pas de loi commune. Si A ne reconnaît que la loi de A et si B ne reconnaît que la loi de B, ne risquent-ils pas d'en venir aux mains ? Parce que en l'absence d'une loi commune, c'est le rapport de force qui risque de rebondir. Alors que si A et B ont une loi commune, qu'ils se donnent, qui est transcendante par rapport aux particularismes, qui ne nie pas les particularismes, mais qui est plus forte que les particularismes, alors effectivement, ils pourront se mettre d'accord sur un principe qui leur est commun, et ce sera la paix. Alors que la guerre des dieux enferme les hommes dans leur dans leur différence et fait oublier l'Unité de l'Humanité, alors que le communautarisme qui la représente est une source effectivement de guerre.

Alors que la Laïcité va préciser que les hommes ont en commun des choses qu'ils vont mettre en commun dans l'espace public, et que par contre ils auront leur sphère privée et que dans leur

sphère privée, il importe qu'ils soient vraiment libres d'affirmer leur conviction religieuse, leur conviction humaniste, athée ou autre. Et que donc ce respect de l'indépendance de la sphère privée par rapport à la sphère publique, mais aussi de la sphère publique par rapport à la sphère privée est bien l'essentiel. Si la loi commune, je vais donner quelques exemples essentiels, si la loi commune c'est l'intégrité physique de la personne alors l'excision du clitoris ne sera pas acceptable en république. Car si l'excision du clitoris, même si elle se revendique d'un particularisme culturel, est attentatoire à l'intégrité physique de la femme et donc à ce titre, elle est en contradiction avec un principe universel qui doit unir tous les hommes.

Si la libre disposition de soi par la femme et sa liberté de choisir son conjoint, de s'affirmer est reconnu comme un droit fondamental, l'imposition du voile, la répudiation unilatérale, l'imposition d'un conjoint qu'elle ne choisit pas, sont attentatoires à la liberté de la femme. Alors, quelquefois effectivement, il faut choisir entre le rappel des principes républicains qui sont exigeants parce qu'ils sont libérateurs et ce qu'on appelle, d'une façon souvent confuse, le respect de la différence. Oui, la différence est respectable, mais à condition que ne se déguise pas, sous la notion de différence une oppression qui n'avoue pas son nom.

L'oppression de la femme par l'homme ou une oppression de type religieuse. Et là, nous voyons bien comment la laïcité qui écarte à la fois la figure communautariste, parce que cette figure communautariste enferme les hommes dans la différence et ne leur permet pas de vivre dans un horizon commun mais écarte aussi la figure cléricale traditionnelle qui sous prétexte de faire vivre les hommes dans un même monde, leur imposait une même option spirituelle. La Laïcité résout, me semble-t-il de façon tout à fait remarquable la conciliation entre l'unité de l'humanité et la diversité des hommes. Je termine là cette conférence, puisque je la dédie à André Abeille et que je veux ajouter quelque chose qui vient du cœur quelque chose qui vient de la raison. Je termine cette conférence par la lecture d'un poème de Louis Aragon qui s'intitule « La Rose et le Réséda », poème qui célébra, au moment de la Résistance, l'union des croyants et des athées, dans une commune lutte pour la Liberté. Et Aragon y dira vous l'entendrez tout à l'heure dans le poème : « Qu'importe comment s'appelle cette clarté sur leurs pas, que l'un fût de la chapelle et l'autre s'y dérobât »

Tous les deux se battaient pour la liberté. Ce qui veut dire que le monde n'est pas divisé entre croyants et non croyants, le monde est constitué d'hommes qui vivent, qui espèrent, qui luttent et qui effectivement font de cette lutte pour la liberté et la justice, le sens même de leur vie.

Ce poème a été dédié à deux résistants catholiques fusillés par les Allemands et à deux résistants athées, humanistes athées, fusillés par les Allemands Louis Aragon : « La rose et le réséda » Vous noterez au passage la symbolique, l'oiseau qui vole au ras du sol et l'oiseau qui vole à la verticale est toujours dans la symbolique de la verticalité, de la relation au ciel et à Dieu et de l'horizontalité qui est la relation aux hommes dans l'humanisme, Aragon a trouvé aussi toute une symbolique pour exprimer l'union des croyants, verticalité de la transcendance des croyances et des athées, horizontalité de l'immanence et il y a toute cette symbolique qui se déploie dans le poème. Je n'en dis pas plus et je vous promets qu'à la fin du poème je me tairai et je vous donnerai la parole.

La Rose et le Réséda

**À Gabriel Péri
et Honoré d'Estienne d'Orves
comme à Guy Moquet
et Gilbert Dru**

**Celui qui croyait au ciel
Celui qui n'y croyait pas
Tous deux adoraient la belle
Prisonnière des soldats
Lequel montait à l'échelle
Et lequel guettait en bas
Celui qui croyait au ciel
Celui qui n'y croyait pas
Qu'importe comment s'appelle
Cette clarté sur leur pas
Que l'un fût de la chapelle
Et l'autre s'y dérobât
Celui qui croyait au ciel
Celui qui n'y croyait pas
Tous les deux étaient fidèles
Des lèvres du coeur des bras
Et tous les deux disaient qu'elle
Vive et qui vivra verra
Celui qui croyait au ciel
Celui qui n'y croyait pas
Quand les blés sont sous la grêle
Fou qui fait le délicat
Fou qui songe à ses querelles
Au coeur du commun combat
Celui qui croyait au ciel**

**Celui qui n'y croyait pas
Du haut de la citadelle
La sentinelle tira
Par deux fois et l'un chancelle
L'autre tombe qui mourra
Celui qui croyait au ciel
Celui qui n'y croyait pas
Ils sont en prison Lequel
A le plus triste grabat
Lequel plus que l'autre gèle
Lequel préfère les rats
Celui qui croyait au ciel
Celui qui n'y croyait pas
Un rebelle est un rebelle
Nos sanglots font un seul glas
Et quand vient l'aube cruelle
Passent de vie à trépas
Celui qui croyait au ciel
Celui qui n'y croyait pas
Répétant le nom de celle
Qu'aucun des deux ne trompa
Et leur sang rouge ruisselle
Même couleur même éclat
Celui qui croyait au ciel
Celui qui n'y croyait pas
Il coule il coule il se mêle
À la terre qu'il aime
Pour qu'à la saison nouvelle
Mûrisse un raisin muscat
Celui qui croyait au ciel
Celui qui n'y croyait pas
L'un court et l'autre a des ailes
De Bretagne ou du Jura**

**Et framboise ou mirabelle
Le grillon rechantera
Dites flûte ou violoncelle
Le double amour qui brûla
L'alouette et l'hirondelle**

La rose et le réséda.

Louis Aragon